

DELIBERATION N° 2025-29

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 16 OCTOBRE 2025

Objet : Modification de la grille d'évaluation de la transformation numérique des enseignements

LE CONSEIL ACADEMIQUE DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,
Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Entendu l'exposé de Mme Isabelle MIRBEL, Vice-Présidente chargée des Transformations pédagogiques et de la Formation Tout au Long de la Vie,

Adopte la grille d'évaluation de la transformation numérique des enseignements modifiée telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la version précédente, délibération 2023-07 du 09/03/2023.

Membres en exercice: 77

Quorum : 39

Membres présents et représentés : 52

Voix pour : 45

Voix contre : 3

Abstentions : 4

Fait à Nice, le 16 octobre 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2025-29

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 22/10/2025

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 21/10/2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI





UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Grille d'évaluation de la transformation numérique des enseignements

Version 5 du 4/03/2025

Objectifs

Le but est de doter l'établissement d'une grille qui servira à valider qu'un UE/ECUE a été transformé numériquement (dans l'espace Moodle du cours) selon l'une des trois modalités suivantes : **hybridation, à distance avec synchrone ou à distance asynchrone**. Au-delà de la transformation numérique d'UE et d'ECUE, ce document vise également à faciliter l'accompagnement des projets de parcours de formation à distance.

Nous entendons par modalité

- **Hybridation** : Enseignement (UE/ECUE) dispensé à l'aide d'outils numériques pour une mise à disposition de ressources ou d'activités utilisées en présentiel ou en ligne, de façon synchrone et asynchrone. Elle s'appuie sur un environnement numérique (ex : plateforme LMS). Dans le cadre de la transformation numérique, le cours est délivré en présentiel et il est enrichi par des ressources et des activités sur une plateforme numérique (ex : Moodle, Opencourses).
- **À distance avec synchrone** : Enseignement (UE/ECUE) dispensé 100% en ligne via un outil de visioconférence et une plateforme numérique (Moodle, Opencourses, Fun MOOC ou UniCA Online) et avec des temps d'interactions synchrones. (Exemple : classe virtuelle, session de questions/réponses live, forum animé, document collaboratif etc.) avec les enseignants et/ou les autres étudiants.
- **À distance asynchrone** : Enseignement (UE/ECUE) dispensé uniquement à distance en ligne et de façon asynchrone. Les étudiants sont en totale autonomie et sans interaction synchrone avec les enseignants. La progression est auto-rythmée par les étudiants sur une plateforme numérique (LMS, Moodle, Opencourses, Fun MOOC ou UniCA Online)

La grille évolue pour s'adapter au contexte actuel : compétences accrues des enseignants dans l'utilisation des outils numériques, développement des enseignements en ligne (asynchrones et synchrones/asynchrones) avec des attentes renouvelées en termes de qualité, apparition de nouveaux outils pédagogiques numériques, etc. Elle prend également en compte l'expérience tirée

de l'utilisation des versions antérieures en termes de formulation, de chevauchement et de pertinence des critères. Ainsi, par rapport à la version précédente, certains critères ont été réorganisés dans un souci de cohérence et de simplification, quelques-uns ont été ajoutés dans un objectif qualitatif. Le système de points et le dispositif ATN ont été supprimés pour une utilisation et une mise en œuvre facilitées. La validation de la transformation numérique des cours sera effectuée par les ingénieurs pédagogiques du Pôle Innovation Pédagogique (Pôle IPé) mais la grille doit être lisible par tout un chacun au niveau d'Université Côte d'Azur pour guider les enseignants dans la transformation numérique de leur cours et les concepteurs de contenus pédagogiques dans la construction de cours répondant aux exigences actuelles de l'enseignement en ligne.

Remarque

Le but de la grille n'est pas d'évaluer les enseignants ni d'évaluer la qualité du contenu d'un enseignement. La grille a pour objectif d'évaluer uniquement la transformation pédagogique de l'enseignement présentiel ou en ligne à travers l'utilisation d'outils numériques.

Pour garantir cela,

- L'étude de la transformation numérique d'un cours par un ingénieur pédagogique du Pôle IPé n'est pas automatique, le ou les responsables du cours concerné doivent solliciter cette évaluation auprès du Pôle IPé.
- L'évaluation portera uniquement sur les modalités pédagogiques de l'enseignement (et pas sur les compétences de l'enseignant ni sur le contenu disciplinaire de l'enseignement).

Points d'attention

1. La validation de la transformation numérique d'un enseignement selon une modalité « à distance » n'est pas suffisante pour dispenser cet enseignement à distance. Tout passage de cours à distance doit être validée en amont par le responsable de la formation et de la composante de la formation.
2. Si un seul cours est mis à distance, l'enseignant devra fournir à l'ingénieur pédagogique qui l'accompagnera dans la transformation un document ou un mail du responsable de formation précisant ce qui est mis en place pour que les étudiants soient en capacité matérielle de suivre ce cours (aménagement des horaires pour que les étudiants aient le temps de rentrer chez eux après le cours précédent et revenir sur le campus pour le cours suivant, réservation d'une salle avec prises électriques et connexion internet, ...)
3. Cette grille n'a pas vocation à faciliter pour l'enseignant l'enseignement depuis un lieu autre que les campus de l'université. Elle a pour objet de permettre à des étudiants qui ne peuvent pas venir sur les campus (éloigné géographique, empêchés, inscrits dans une collaboration internationale, inscrit dans un cours mutualisé, etc.) de pouvoir suivre les enseignements. La validation de la grille ne constitue donc en aucun cas une autorisation pour l'enseignant à assurer son cours depuis un autre lieu que les campus.
4. La grille n'intervient pas dans la validation du nombre d'heures des enseignements, quel que soit leur modalité.

La Grille

La grille est composée de 6 catégories : Syllabus, Scénarisation, Supports & ressources, Activités & interactions, Accompagnement & suivi, Ergonomie & accessibilité.

Exceptée les catégories « Syllabus » et « Ergonomie & accessibilité », identiques quelle que soit la modalité de transformation numérique, chacune propose deux ou trois sections (« toutes modalités » ; « à distance avec synchrone » ; « à distance asynchrone ») auxquelles sont associés des critères décrits et explicités par des exemples et des conseils dans le vademecum (voir plus bas). Pour valider une transformation numérique, il faut remplir l'ensemble des critères de la modalité choisie

(cf. § Validation de la grille pour davantage de précision). Les critères « au choix » de la version précédente ont été remplacés par un élargissement des façons de valider chaque critère.

Catégorie Syllabus

Cette catégorie est relative au Syllabus du cours. Elle va évaluer si les informations de présentation du cours sont bien fournies aux étudiants. Toutes les rubriques du Syllabus doivent être validées.

Toutes modalités :

- Les rubriques « Présentation générale », « Prérequis », « Remédiation » du Syllabus sont renseignées.
- Les prérequis nécessaires pour suivre le cours dans de bonnes conditions sont renseignés ainsi que les supports de remédiation.
- La rubrique « Objectifs du cours » est complétée d'après le Référentiel des compétences de la formation s'il existe.
- La rubrique « Programme détaillé » présente la scénarisation du cours (modules ou chapitres) en cohérence avec les contenus et l'organisation du cours Moodle.
- Les modalités d'évaluation sont renseignées.
- Les rubriques « Biblio et ressources » et « Informations pratiques » du Syllabus sont renseignées.
- Le syllabus est publié.

Catégorie Scénarisation

Cette catégorie sert à évaluer la cohérence de la scénarisation pédagogique de l'enseignement et vérifier si les éléments essentiels sont bien fournis aux étudiants.

Toutes modalités :

- L'alignement pédagogique (objectifs - ressources/activités - évaluation) est cohérent et visible.
- Un test de positionnement initial en lien avec les prérequis, ou une activité d'introduction au cours est proposée.
- Une grille critériée d'évaluation est fournie et explicitée pour chaque type d'évaluation.
- Le carnet de notes Moodle est utilisé pour l'ensemble des notes du semestre.
- Les examens en ligne utilisent la plateforme d'examen Exanum.

À distance avec synchrone et À distance asynchrone :

- Un document de séquençage décrivant les éléments essentiels du cours est établi.
- Le parcours pédagogique est clair et balisé.
- Le cours propose une variété et progressivité dans la difficulté des activités proposées.
- Un espace spécifique est prévu dans le cours pour la ou les évaluation(s).

Catégorie Supports & ressources

Cette catégorie sert à évaluer la forme des supports de cours et des ressources fournies aux étudiants ainsi que les informations s'y rapportant (description, consigne, etc.). La diversité de la forme des supports et des sources est recherchée pour un meilleur accompagnement des étudiants dans leurs diverses démarches d'apprentissage.

Toutes modalités :

- Des supports (textes, fichiers numériques, diapositives de cours, ...) sont en ligne sur le LMS Moodle dans un format facilement exploitable (par ex. : PDF). Chaque support est associé précisément à la section, chapitre... auxquels ils se rapportent. Ils couvrent la totalité du cours.
- Le format des ressources pédagogiques est varié.
- Des ressources complémentaires sont proposées pour chaque partie du cours.
- Chaque ressource est accompagnée d'une indication sur son utilisation (explication et/ou consigne).

À distance avec synchrone et À distance asynchrone :

- Des enregistrements multimédia (audio, vidéo, ...) produits par l'enseignant pour introduire des parties de l'enseignement ou pour expliquer certains concepts sont disponibles et associés précisément à un chapitre de l'enseignement. Ces supports multimédia (audio, vidéo) produits par l'enseignant seront hébergés sur la plateforme UniCAPod ou sur Canal U.
- Des ressources méthodologique pour l'apprentissage à distance sont proposées

Catégorie Activités & interactions

Cette catégorie sert à évaluer la manière de travailler avec les étudiants. L'implication active des étudiants dans leur apprentissage permet de les responsabiliser par rapport à leurs démarches d'apprentissage. La diversité des formes de sollicitation est recherchée.

Toutes modalités :

- Chaque activité est décrite par des consignes claires et précises
- Trois types d'activités de révision/entraînement/auto-évaluation sont proposées pour permettre aux étudiants de mesurer leur progression.
- Des activités d'auto-évaluation et d'entraînement sont disponibles dans chaque partie du cours.
- Des feedbacks immédiats sont proposés dans chaque activité de révision/entraînement/auto-évaluation.
- Des sujets d'annales ou du même type que ceux de l'examen terminal sont proposés, accompagnés d'éléments de correction qui permettent l'auto-évaluation.

À distance asynchrone :

- Les différents modes de communication enseignants/étudiants et/ou étudiants/étudiants sont clairement indiqués et leurs modalités d'utilisation sont explicités.
- Le cours propose une alternance de ressources et d'activités.
- Les indications de temps et les consignes précises sont visibles sur Moodle pour la réalisation des activités en autonomie

À distance avec synchrone et À distance asynchrone :

- Les indications sur la participation/les interactions attendues de la part des étudiants sont annoncées clairement en début de cours.
- Une activité est proposée pour permettre aux étudiants de se présenter à leurs pairs afin de favoriser la communauté d'étudiants.
- Au moins deux activités favorisent le travail collaboratif et les interactions entre étudiants et/ou la dynamique collective.

Catégorie Accompagnement & suivi des étudiants

Cette catégorie vise à évaluer la manière d'accompagner les étudiants au cours du semestre et lors des travaux à distance que ce soit pour un enseignement en présentiel ou un enseignement complètement à distance synchrone ou asynchrone.

Toutes modalités :

- Le début du cours est annoncé et les premières indications sont posées sur l'espace de cours pour permettre aux étudiants de bien débiter.
- Les personnes à contacter sont bien identifiables, tout comme les modalités de contact.
- Les "achèvements d'activité" sont activés pour informer l'étudiant de sa progression.
- Des éléments de correction sont apportés pour chaque évaluation.
- Le feedback des étudiants est sollicité sur le cours.
- Un espace d'information et/ou d'échange enseignant/étudiants est proposé et animé ou mis à jour régulièrement.

À distance asynchrone :

- Un repérage des étudiants décrocheurs ou en difficulté est réalisé par l'enseignant et un dispositif adapté est proposé.
- Une présentation de l'enseignant est prévue au démarrage du cours.

À distance avec synchrone et À distance asynchrone :

- Une prise de contact synchrone avec les étudiants est prévue peu après le début du cours pour vérifier et/ou solutionner les problèmes techniques
- Les séquences synchrones sont prévues à échéance régulière
- Au moins trois temps de régulation sont prévus en début, milieu et fin de parcours

Catégorie Ergonomie & accessibilité

Cette catégorie va évaluer l'interface numérique du cours et la facilité d'utilisation et de navigation.

Toutes modalités :

- La structure générale du cours est bien repérable/visible sur Moodle
- Un effort sur l'ergonomie est réalisé dans chaque partie du cours (onglet, tuile, ...) pour une structure et une organisation claire, aérées et lisibles
- Les principaux standards d'accessibilité sont respectés (couleurs, contraste, taille des polices, etc.).
- Les ressources audiovisuelles utilisées sont décrites.

Validation de la grille

La transformation numérique d'un cours (UE ou ECUE) est validée pour la modalité choisie quand tous les critères correspondant à cette modalité sont satisfaits. Ainsi pour une transformation numérique de type :

- Hybridation : l'ensemble des critères « Toutes modalités » doit être validé ;
- À distance avec synchrone : l'ensemble des critères « Toutes modalités » et « À distance avec synchrone » et « À distance asynchrone » doit être validé ;
- À distance asynchrone : l'ensemble des critères « Toutes modalités » et « À distance asynchrone » doit être validé ;

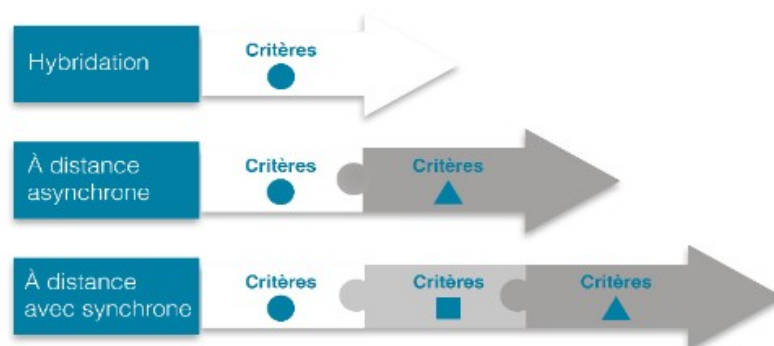


Figure 1. Schéma récapitulatif des critères à satisfaire pour valider un cours, en fonction de la modalité de transformation numérique choisie.

La modalité "hybridation" constitue la base de la transformation numérique. Les critères "hybridation" doivent être validés pour chacune des trois modalités. Les critères des modalités distancielles (à distance asynchrone et à distance avec synchrone) sont cumulatifs. Le niveau "à distance avec synchrone" possède plus de critères car il est nécessaire de penser et scénariser à la fois l'apprentissage asynchrone et les moments synchrones.

Si la transformation de l'enseignement est validée, elle permettra d'effectuer l'enseignement sous la nouvelle forme, **sous réserve d'avoir obtenu l'accord écrit pour la transformation de la modalité de l'enseignement par le responsable de formation et la direction de composante**, tout en précisant spécifiquement le nombre d'heures maquettées actuel et le nombre d'heures maquettées ciblé suite à la transformation numérique (dans le cas où ce dernier est différent).

Valorisation

La validation de la transformation numérique d'un cours (UE/ECUE) est valorisée par une prime. Les primes associées à chaque modalité de transformation numérique sont désormais calculées sur la base d'un forfait multiplié par le nombre d'heures étudiant de l'enseignement (heures maquettées avant transformation numérique). Un plancher et un plafond encadrent toutefois les montants. Ainsi, ces primes sont de :

- hybridation : 38€ / heure étudiant maquettée à transformer, avec un min. de 380€ et un max. de 1500€ par ECUE/UE transformé
- à distance avec synchrone : 48€ / heure étudiant maquettée à transformer, avec un min. de 480€ et un max. de 2000€ par ECUE/UE transformé
- à distance asynchrone : 48€ / heure étudiant maquettée à transformer, avec un min. de 480€ et un max. de 2000€ par ECUE/UE transformé

Chaque année, tous les enseignants peuvent prétendre à ces primes, à raison d'une par semestre. Dans cet objectif, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement par un ingénieur pédagogique.

Points d'attention

Pour les diplômes hors diplômes nationaux (CU, DU, ...) les primes seront à payer sur les ressources propres de la formation ou de la composante.

Le statut de certains enseignants ne leur permet pas d'être éligibles à cette prime. Ces enseignants peuvent toutefois bénéficier d'un accompagnement par un ingénieur pédagogique. L'éligibilité de la prime en fonction du statut de l'enseignant peut être étudié sur demande au Pôle Innovation Pédagogique en amont de l'accompagnement.

Le vademecum

Un vademecum de la transformation numérique des enseignements adossé à la grille est disponible en ligne sur l'espace Moodle Formation « Accompagnement pédagogique », rubrique « Un accompagnement sur mesure » afin de guider les enseignants et les ingénieurs pédagogiques sur l'objectif de transformation numérique (hybridation, à distance avec synchrone ou à distance asynchrone) et les critères à valider en fonction de celui-ci. En outre, sa feuille « Avant-propos » rappelle les spécificités des trois modalités de transformation numérique (hybridation, à distance avec synchrone ou à distance asynchrone). Sa feuille « Accueil » propose une synthèse de l'ensemble des critères à valider en fonction du niveau de transformation numérique.

Accompagnement de la transformation

Le Pôle Innovation Pédagogique (Pôle IPé) accompagne les enseignants dans la transformation numérique de leur(s) enseignement(s). Plusieurs actions sont mises en place et peuvent être complétées en fonction des besoins du corps enseignant :

- Accompagnement individuel ou collectif, pédagogique et technique, par les ingénieurs pédagogiques du Pôle Innovation Pédagogique. Chaque enseignant peut bénéficier d'un accompagnement par semestre. Les PRAG pourront bénéficier de deux accompagnements par semestre compte-tenu du volume important d'enseignements qu'ils dispensent.
- Organisation de séminaires pour favoriser les échanges sur les meilleures pratiques en pédagogie active.
- Organisation de webinaires et d'ateliers pédagogiques sur les fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage, sur la scénarisation, sur les approches, les méthodes de pédagogie active et sur les outils de pédagogie numériques.

- Proposition de permanences sur les différents campus pour répondre aux difficultés liées à l'utilisation des outils numériques.
- Proposition de cours en autoformation pour prendre en main les outils numériques accompagnant la transformation des enseignements.
- Organisation d'un dispositif de formation destiné au Nouveaux Enseignants Chercheurs (NEC)

Les enseignants peuvent également bénéficier :

- De ressources, disponibles sur Moodle Formation : tutoriels actualisés au format vidéo et/ou PDF sur les différents outils Moodle, guide des solutions vidéo pour l'enregistrement, le montage et la visioconférence... [<https://moodle-formation.univ-cotedazur.fr/course/view.php?id=470>]
- D'un espace de cours conçu en mode hybride d'autoformation et de suivi personnalisé par des ingénieurs pédagogiques du Pôle IPé. [<https://moodle-formation.univ-cotedazur.fr/course/view.php?id=478>]
- D'un espace individuel de test sur Moodle Formation. [<https://moodle-formation.univ-cotedazur.fr/course/edit.php?category=12>]
- Un espace d'accompagnement pédagogique proposant des ressources pédagogiques, des espaces collaboratifs, les modalités d'accompagnement par les ingénieurs pédagogiques et les actualités du Pôle. [<https://moodle-formation.univ-cotedazur.fr/course/view.php?id=39>]

Pour toute question ou besoin, contactez les ingénieurs pédagogiques du Pôle Innovation Pédagogique (Pôle IPé) via l'espace « Accompagnement pédagogique » ou à l'adresse : transformation-numerique@univ-cotedazur.fr.